

Arrêté du 27 novembre 2009 relatif à la rémunération des chefs de clinique des universités de médecine générale

27/11/2009

Cet arrêté a été abrogé par l'arrêté du 21 octobre 2010.

Consulter également l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif à la rémunération des chefs de clinique des universités de médecine générale